

**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**

**Quatrième réunion du Sous-groupe de la gestion de l'espace aérien et de l'exploitation des aéroports d'APIRG (AAO SG/4), Réunion virtuelle, 16 - 18 août 2021**

**Point 3 de l'ordre du jour : Planification et mise en œuvre**

**3.1 : Projets liés à l'espace aérien (Sécurité, Capacité et Efficacité)**

**ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET RECHERCHES ET SAUVETAGE (SAR) DANS LA RÉGION AFI**

*(Note présentée par le Secrétariat)*

**RÉSUMÉ**

La présente note fournit l'état d'avancement de la mise en œuvre du système de recherches et de sauvetage (SAR) dans la Région AFI.

Elle fait également le point sur la mise en œuvre des recommandations et du plan d'action issus des ateliers SAR tenus à Shalala en 2019, et de l'atelier virtuel de 2020.

**La suite à donner par la réunion figure au Paragraphe 3.**

**RÉFÉRENCE(S) :**

- Rapport de la réunion APIRG 23
- Résumé des débats de l'atelier interrégional SAR, Shalala 2019
- Résumé des débats de l'atelier SAR AFI tenu en 2020.
- Rapports du Comité directeur du Plan AFI
- Cibles révisées d'Abuja incluant les indicateurs de performance ANS AFI

**APPENDICES**

Rapports d'avancement de la mise en œuvre des plans d'action issus de l'atelier de Shalala en 2019, et de l'atelier virtuel de 2020.

Résultats de l'atelier SAR AFI de novembre 2020

**Objectif(s) stratégique(s) connexe(s) de l'OACI :**

A : Sécurité — Renforcement de la sécurité de l'aviation civile dans le monde

**1. INTRODUCTION**

1.1 En 2016, l'OACI a organisé le premier atelier interrégional sur les recherches et le sauvetage (SAR) aux Seychelles. Les États membres de trois régions de l'OACI, à savoir les

régions Afrique — Océan indien (AFI), Asie-Pacifique (APAC) et Moyen-Orient (MID) y ont participé. L'atelier a décidé qu'il faudra désormais organiser régulièrement des ateliers interrégionaux afin de résoudre les difficultés rencontrées dans le domaine SAR dans la Région AFI.

1.2 Le deuxième atelier interrégional de l'OACI s'est tenu en 2019 à Shalala (Oman). Cet atelier a examiné la liste des actions proposées aux Seychelles et recommandé des mesures de suivi à l'intention des États.

1.3 Dans le cadre du suivi de l'atelier de Shalala, la Région AFI a organisé un atelier virtuel les 8 et 9 octobre 2020, et le 12 novembre 2020.

## 2. ANALYSE

2.1 La Région AFI a organisé un atelier virtuel tenu les 8 et 9 octobre 2020, et le 12 novembre 2020, afin d'aider la Région à renforcer les capacités des États. L'atelier a examiné la mise en œuvre des plans d'action issus des ateliers SAR de 2016 et 2019. L'atelier a aussi examiné les recommandations découlant des Cibles révisées d'Abuja liées au domaine SAR et la mise en œuvre du projet de Plan AFI.

2.2 L'atelier sur le Plan SAR AFI de 2020 a élaboré plusieurs mesures afin de permettre aux États AFI d'améliorer le processus de mise en œuvre ; les États ont été invités à fournir une rétroaction au plus tard le 31 décembre 2020. Les recommandations de l'atelier sont jointes à la présente note de travail en tant que plan d'action.

2.2.1 L'équipe du projet SAR a finalisé l'élaboration de la première mouture du Plan SAR AFI. Ce plan devrait fournir des éléments indicatifs aux États AFI sur l'harmonisation des plans nationaux SAR et du plan régional SAR.

2.2.2 L'atelier a également adopté des modèles pour les éléments suivants :

- i.) Le plan national SAR
- ii.) Les procédures opératoires normalisées
- iii.) L'accord SAR
- iv.) Les exigences minimales pour les RCC
- v.) Le rapport sur les activités SAR

2.2.3 Les États AFI sont invités à accélérer la mise en œuvre des éléments clés des systèmes SAR tel que recommandé par l'APIRG et souligné par l'atelier dans le plan d'action.

2.2.4 Les États AFI qui ne participent pas au Système d'aide aux recherches et au sauvetage par satellite sont invités à le faire. Il est aussi recommandé aux États de désigner des participants au séminaire sur le système d'aide à la recherche et au sauvetage par satellite qui se tiendra virtuellement les 15 et 16 septembre 2021.

2.3 Les principales difficultés rencontrées par les États dans la mise en œuvre du Plan d'action SAR sont notamment :

- i.) L'inadéquation des compétences des experts SAR au niveau des États ;
- ii.) L'incapacité du SAR TET à effectuer des missions à cause des restrictions de voyage dues à la pandémie de COVID-19 ;
- iii.) L'appropriation du projet et la définition des responsabilités des divers organismes SAR au niveau des États ;
- iv.) Le financement et l'allocation des ressources pour une organisation efficace des recherches et du sauvetage ;
- v.) L'absence d'un organe de coordination des missions SAR légalement établi et fonctionnel au niveau des États ;
- vi.) L'absence d'un forum SAR national interagences ;
- vii.) L'indisponibilité ou la non signature d'accords SAR, surtout les accords entre les FIR ;
- viii.) L'absence d'un système de coopération robuste pour une organisation efficace des recherches et du sauvetage ;
- ix.) La non-organisation d'exercices de recherches et de sauvetage.

2.4 La réunion APIRG/23 a relevé la faiblesse du taux de mise en œuvre du projet et adopté la Conclusion suivante :

***Conclusion 23/07 d'APIRG/23 : Nomination des coordonnateurs SAR des États et présentation des plans nationaux SAR***

*Il est conclu que, afin d'accélérer la mise en œuvre des éléments clés des recherches et du sauvetage et assurer une coordination efficace de ce domaine dans la région :*

- a) *Les États qui ne l'ont pas encore fait désignent des points de contact SAR (SPOC) et communiquent en urgence les noms des candidats aux Bureaux régionaux de l'OACI;*
- b) *Les États mettent en place un comité national de coordination des recherches et du sauvetage et veillent à la mise en œuvre des améliorations en matière de recherches et de sauvetage ;*
- c) *Les États qui ne l'ont pas encore fait, finalisent et soumettent leurs plans nationaux SAR au bureau régional de l'OACI compétent avant le 31 mars 2021 ;*
- d) *Les bureaux régionaux de l'OACI coordonnent l'élaboration d'un plan SAR régional harmonisé de la Région AFI.*

**3. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION**

3.1 la réunion est invitée à :

- a) Prendre acte des informations fournies dans la présente note de travail ;
- b) Prier instamment les États AFI qui ne l'ont pas encore fait de désigner des points contact SAR et communiquer leurs noms au bureau régional de l'OACI compétent ;
- c) Prier instamment les États AFI de participer au séminaire GADSS prévu les 15 et 16 septembre 2021 ;

- d) Demander instamment aux États AFI de mettre en place des Comités nationaux de coordination des recherches et du sauvetage et de veiller à la mise en œuvre des améliorations des recherches et du sauvetage ;
- e) Prier instamment les États et les autres parties prenantes d'examiner le projet de Plan SAR AFI et de fournir la rétroaction sur le projet au plus tard le 30 septembre 2021.

-----Fin-----